

RAPPORT DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR 2017

Lors de la séance ordinaire du mois de juin, le Maire doit faire rapport aux citoyens de faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 du code municipal.

1. ÉTATS FINANCIERS 2017

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 mentionnent des revenus de 1 883 610,00 \$ et des dépenses de fonctionnement de 1 478 110,00 \$. Nous avons un surplus de 405 500,00 \$ qui s'explique par le remboursement d'un programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

Cette subvention a été appliquée sur la voirie locale, la déphosphatation aux eaux usées. C'est pour cette raison que le taux de taxes en 2018 a été réduit de 0,02 \$ pour lire 0,84 \$ du 100 \$ d'évaluation alors qu'en 2017 le taux de taxation était de 0,86 \$ du 100 \$ d'évaluation.

2. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2017

Madame Julie Roy, Comptable agréée de la firme Lemieux Nolet a présenté et déposé les états financiers 2017 et mentionne :

Nous reconnaissons avoir pris connaissance des 28 écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées, des 5 écritures de reclassement de comptes ou de transactions que vous avez préparées, des comptes ou des codes de comptes que vous avez ajoutés ou modifiés, des transactions que vous avez inscrites ou classées, des registres ou documents comptables que vous avez préparés ou modifiés dans le cours de votre mandat ou en tout autre temps au cours de l'exercice visé. Nous sommes d'avis que toutes ces opérations reflètent la réalité et qu'elles contribuent à donner une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous approuvons donc toutes ces opérations que vous avez réalisées pour mener à bien votre mandat ou en tout autre temps au cours de l'exercice visé.

De plus, nous avons pris connaissance des états financiers et des notes complémentaires qui les accompagnent et nous considérons que leur contenu est exact et exhaustif. En date du 5 mars 2018, nous avons approuvé les états financiers.

3. LE BUDGET 2018

Le budget 2018 prévoit réaliser des revenus de 1 485 297,00 \$ et des dépenses de 1 485 297,00 \$. Les travaux les plus importants seront des travaux de voiries et différents travaux d'entretien.

4. LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE AINSI QUE CELLE DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL

L'article 11 de la loi sur le traitement des élus demande que la rémunération du maire ainsi que celle de chaque membre du conseil soient inscrites dans le présent rapport. Ainsi pour l'année 2017, la rémunération annuelle du maire sera de 7 873,97 \$ au niveau municipal. La rémunération annuelle d'un élu municipal sera de 2 624,57 \$.

5. CONCLUSION

J'en profite à l'heure de cette mouvance perpétuelle dans le monde municipal, où le dialogue et le partenariat sont de plus en plus essentiels, pour remercier les membres du conseil municipal, les gestionnaires et l'ensemble des employés pour leur travail, leur rigueur et leur contribution à bien servir nos citoyens et atteindre les objectifs.

Donné à Honfleur, ce 4 juin 2018

Luc Dion
Maire de la Municipalité de Honfleur